



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation de parent isolé

Question écrite n° 71850

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les bénéficiaires de l'allocation personne isolée (API). Il apparaît qu'un nombre non négligeable de ces allocataires vivent en union libre avec un salarié, et perçoivent donc indûment cette prestation. Les services sociaux locaux, qui connaissent les situations particulières, sont impuissants devant ce phénomène. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage d'encourager un renforcement des contrôles de la situation réelle des bénéficiaires de cette allocation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71850

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 août 2005, page 7532